



La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 1^{er} TRIMESTRE 2019
VOLUME 41, N^o 2
FÉVRIER 2019

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

DIMANCHE 24 FÉVRIER 2019, 3^E ÉDITION

LAC-BEAUPORT EN NEIGE : BIENVENUE À TOUS !

CLUB NAUTIQUE

219, chemin du Tour-du-Lac

10 h à 16 h **Activités familiales gratuites, animées par Horizon 5 et le Saisonnier**
Défi Château de neige et murale
Animation ambulante et jeux
Randonnées d'initiation en raquettes
Et plus !

10 h à 16 h **Salon « Quoi faire au lac ? » et Foire de l'emploi**
Kiosques des organismes de loisir de Lac-Beauport à l'intérieur du Club nautique
Venez porter votre CV en personne pour un emploi estival !

10 h 30 à 12 h **Ateliers de patin pour débutants sur le lac, par A+ Action / Joël Beaulieu**

11 h à 15 h **BBQ à prix modique par la Maison des jeunes Le Cabanon**

13 h à 14 h 30 **Obstacles de patin pour les plus avancés, par A+ Action / Joël Beaulieu**

HÔTEL ENTOURAGE SUR-LE-LAC

99, chemin du Tour-du-Lac

10 h à 16 h **Essais gratuits de bateau dragon pour tous**

Dès 11 h **Navette en calèche** sur le lac entre Entourage et le Club nautique
par le Centre Pégase (5 \$)

13 h à 16 h **Compétition de bateau dragon** (frais d'inscription via Mission bateau dragon : www.missiondragonboat.com)

ZONE COMMUNAUTAIRE

46, chemin du village

8 h 30 à 17 h 30 **Tournoi de hockey bottine et BBQ** (frais d'inscription via Rémi Simard : r-simard@hotmail.com)
*Petite patinoire réservée pour cette activité

NAVETTE GRATUITE

10 h à 16 h École Montagnac, zone communautaire, hôtel Entourage, Club nautique

PATINAGE LIBRE POSSIBLE SUR LE LAC

Il est à noter qu'il n'y a pas de service de location de patins sur place

La Municipalité de Lac-Beauport tient à remercier l'ensemble de ses partenaires d'animation ainsi que le IGA Famille Rousseau de Lac-Beauport pour leur contribution.

*L'horaire peut être sujet à changement ; consultez la page Facebook de la Municipalité de Lac-Beauport pour connaître les détails de l'évènement.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Vous souhaitez être bénévole pour l'évènement ?

Contactez Isabelle Provencher par courriel à iprovencher@lacbeauport.net ou par téléphone au 418 849-7141, poste 249.



COMPTE DE TAXES

Veillez prendre note que les comptes de taxes municipales ont été expédiés le 30 janvier. Le premier versement est dû 30 jours après la date d'envoi, soit le 1^{er} mars 2019.

Vous pouvez payer de différentes façons :

- À la mairie : par chèque, paiement direct ou en argent comptant ;
- À la Caisse Desjardins : au comptoir, au guichet ou par Accès D ;
- Dans les institutions bancaires : par mode électronique seulement.

La référence numérique que vous devez utiliser pour enregistrer votre facture correspond au numéro de matricule de 19 chiffres (sans le F) **inscrit sur le coupon de versement au bas de votre facture.**

Notez que le paiement des taxes municipales par carte de crédit n'est pas accepté.

Des frais de rappel de 10 \$ seront imposés pour taxes impayées.

Pour information : 418 849-7141, poste 226

Une solution de repérage électronique

La licence de chien est un outil de repérage électronique.

En cas de perte, retrouvez rapidement votre meilleur ami.



<https://emili.net/register>



Emili, gestionnaire animalier de la Municipalité de Lac-Beauport.

Le St-Dunstan

LOGEMENTS POUR AÎNÉS
SALLE À MANGER



25, du Village, Lac-Beauport • 418 316-5525
hsd@ccapcable.com

à surveiller :

OFFRES D'EMPLOI	PAGES 2 À 4
INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES	PAGE 5
POND HOCKEY	PAGE 6





RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 14 JANVIER 2019

Correspondance

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal la correspondance suivante :

12 décembre 2018 – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe qu'il n'approuve pas le règlement 691 concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Québec.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2018 totalisant une somme de 2 097 810,30 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

État des revenus et dépenses du mois de décembre 2018

Adoption

- Règlement d'emprunt 703 – Règlement décrétant un emprunt de 2 050 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2019 (parapluie)
- Règlement d'emprunt 704 – Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 3 600 000 \$ pour le financement et la réfection du chemin de la Traverse de Laval
- Règlement d'emprunt 705 – Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 25 000 \$ décrétant l'installation d'une borne-fontaine au 1001, boulevard du Lac
- Mandats spécifiques pour les élus municipaux – 2019
- Priorités et mandats du conseil – Service de police régional de la MRC de La Jacques-Cartier (Sûreté du Québec) – 2019
- Organigramme municipal – 2019
- Adhésion et paiement de cotisations 2019 au Regroupement des gens d'affaires et de tourisme Lac-Beauport
- Demande de changement de statut - employés du Service de la protection contre l'incendie
- Sécurité civile – Demande d'aide financière - Volets 1 et 2
- Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2019

Autorisation

- Annulation des comptes de moins d'un dollar
- Participation des élus municipaux aux activités de représentation – 2019
- Entente de location de véhicules avec le Centre de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec (CGER)

Autorisation de dépenses

- Contestation de l'appel de la Communauté métropolitaine de Québec dans le dossier du RCI 2016
- Contestation et réclamation pour les travaux du chemin du Tour-du-Lac Nord et du mont Cervin
- Formation des employés (traitement des eaux usées par station mécanisée)
- Alimentation électrique du Waterloo – Parc des Sentiers-du-Moulin
- Voyage protocolaire du pacte d'amitié à Grand-Bornand 2019, France

Autorisation de mandat

- Publicité journal local 2019
- Réparation des tambours de l'usine de traitement des eaux usées – Chemin des Brumes
- Fourniture et transport de soude caustique et de silicate de sodium
- Achat d'un tracteur 4x4 compact de 45 à 50 HP
- Système de communication, data et contrôle d'accès – Bâtiment parc des Sentiers-du-Moulin
- Travaux concernant le prélèvement d'eau du puits – Parc des Sentiers-du-Moulin

Autorisation de paiement

- Projet de réfection du chemin du Tour-du-Lac Nord

Autorisation protocole d'entente/événements

- Camp de perfectionnement de l'ASCO – 2019
- CPE Joli-Coeur

Autorisation de signature

- Demande de subvention Emplois d'été Canada 2019
- Municipalisation des chemins de la Rampe/Coulée première partie, du Rivage, des Chaumières et du Ravin
- Entente d'une servitude de travaux pour la réfection du pont P-08819 sur le chemin de la Vallée

Engagement

- Personnel occasionnel et temporaire pour l'année 2019

OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT (ÉTUDIANT)



Service de l'urbanisme et développement durable - Poste étudiant

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour occuper un poste de technicien en environnement.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable, l'étudiant aura le mandat de seconder l'équipe dans la réalisation des nombreux projets en environnement.

Plus précisément, la personne retenue devra effectuer les tâches suivantes :

- Effectuer le contrôle de certaines plantes envahissantes sur les terrains municipaux ;
- Échantillonner l'eau des différents cours d'eau et lacs de la municipalité ;
- Caractériser les rives des lacs et sensibiliser la population à l'égard de la réglementation sur les rives dégradées, décapées ou artificielles ;
- Participer au programme d'échantillonnage des puits privés ;
- Recenser les foyers d'herbes à poux et de renouées japonaises ;
- Collaborer aux travaux liés à la lutte aux cercaires et à la collecte des escargots aquatiques ;
- Assurer le service aux citoyens pour les activités de compostage, de recyclage et de gestion des matières résiduelles ;
- Effectuer des recherches d'informations et de documentations diverses ;
- Effectuer toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES

- Être étudiant en écologie, géographie, biologie ou dans un domaine connexe et retourner aux études à temps complet à l'automne.
- Excellente maîtrise du français écrit et oral.
- Avoir des aptitudes de travail en équipe et en communication.
- Être créatif, autonome, polyvalent et débrouillard.
- Posséder un permis de conduire valide.
- Posséder une carte d'embarcation de plaisance est un atout.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine, et ce, pour une durée de 13 semaines. Le salaire offert pour 2019 est de 14,78 \$/h à 17,66 \$/h. Le début de l'emploi est prévu pour le 21 mai 2019.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux compétences recherchées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation démontrant leur intérêt et postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à <http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-emploi/> **au plus tard le 1^{er} mars 2019.**

Seules les personnes répondant aux exigences du poste recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : M. Yves Gendron, directeur du Service de l'urbanisme et développement durable.

Calendrier des collectes

Février 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					1	2
3	4	5 	6	7 	8	9
10	11 	12	13	14 	15	16
17	18	19	20	21 	22	23
24	25	26	27	28 		

Mars 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					1	2
3	4	5 	6	7 	8	9
10	11	12	13	14 	15	16
17	18	19	20	21 	22	23
24	25	26	27	28 		

Légende :

-  Matières recyclables
-  Matières organiques
-  Ordures ménagères
-  Encombrants
-  Sapins





AVIS PUBLIC

RELATIF À LA PROPRIÉTÉ DE CERTAINES VOIES OU PARTIES DE VOIES OUVERTES AU PUBLIC

(2^e avis conformément à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales)

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

Que la Municipalité de Lac-Beauport entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) afin de devenir propriétaire de voies ou de parties de voies ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans et ci-dessous énumérées.

Le texte de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C47.1) est le suivant :

« Art. 72. Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit :

- 1° la Municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre ;
- 2° le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la Municipalité ;
- 3° la Municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - a) le texte intégral du présent article ;
 - b) une description sommaire de la voie concernée ;
 - c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

La deuxième publication doit être faite après le 60^e et au plus tard le 90^e jour qui suit la première.

Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la Municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

La Municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

La Municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.»

DESCRIPTIONS SOMMAIRES DES VOIES CONCERNÉES PAR LE PRÉSENT AVIS :

- Chemin des Cèdres : lot 1 498 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec ;
- Chemin de la Coulée : lot 1 498 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec ;
- Chemin de la Rampe : lot 1 498 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec ;
- Chemin du Rivage : lots 1 822 029 et 1 822 053 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec ;
- Chemin des Chaumières : lot 1 833 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec.

Avis est également donné que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales ont été accomplies.

Le conseil municipal de Lac-Beauport a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, la résolution identifiant les voies ou parties de voies concernées par cette description sommaire.

Le premier avis a été publié le 7 décembre 2018 dans le journal municipal *La Chronique* conformément à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 1^{er} jour du mois de février 2019.

Richard Labrecque

Directeur général et secrétaire-trésorier

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR ET TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT



Service de l'urbanisme et développement durable

Poste à temps plein, huit (8) mois par année (avril à novembre)

La Municipalité de Lac-Beauport recherche une personne pour le poste d'inspecteur-technicien en environnement pour voir au bon fonctionnement du service municipal de vidange des installations septiques.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable, la personne embauchée devra :

- s'assurer que le service donné par l'entrepreneur retenu pour la vidange des installations septiques est conforme au devis ;
- coordonner les activités de vidange des installations septiques avec l'entrepreneur ;
- préparer les itinéraires en collaboration avec l'entrepreneur ;
- inspecter les installations septiques pour vérifier leur conformité (accompagner l'entrepreneur lors des activités de vidange) ;
- procéder à la classification des installations septiques ;
- s'assurer que les couvercles des installations septiques sont déterrés et que l'accès est dégagé pour permettre la vidange ;
- compiler les données relevées sur le terrain et rédiger des rapports ;
- renseigner et informer le public sur le règlement portant sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ainsi que sur les règlements municipaux concernant l'environnement ;
- assurer le suivi des contrats d'entretien des systèmes de traitement secondaires avancés et tertiaires ;
- préparer les documents nécessaires à la preuve et témoigner, lorsque requis, à la cour municipale ;
- assurer un suivi des plaintes et émettre des avis d'infraction lorsque requis ;
- collaborer à toutes tâches en lien avec la caractérisation, l'évaluation et la protection de l'environnement.

EXIGENCES DU POSTE

- Posséder un diplôme d'études collégiales dans une discipline pertinente en lien avec l'environnement.
- Expérience pertinente de deux (2) ans.
- Connaissance de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).
- Connaître la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Avoir une bonne maîtrise du français ainsi que de la facilité à communiquer et à rédiger des rapports.
- Faire preuve d'autonomie, de dynamisme, d'intégrité et de diplomatie pour traiter avec les citoyens.
- Bonne connaissance de l'environnement Windows et Office.
- Posséder un permis de conduire valide.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine. Le salaire offert pour 2019 est de 23,89 \$/h à 28,56 \$/h. Le début de l'emploi est prévu pour le 15 avril 2019.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux compétences recherchées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation démontrant leur intérêt et postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à <http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-emploi/> **au plus tard le 1^{er} mars 2019.**

Seules les personnes répondant aux exigences du poste recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : M. Yves Gendron, directeur du Service de l'urbanisme et développement durable.





OFFRE D'EMPLOI MONITEUR ACTIVITÉS AQUATIQUES/SAUVETEUR

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche de candidats pour occuper un poste de moniteur en activités aquatiques ainsi que de sauveteur. Il s'agit d'un poste à temps partiel (20-25 h/semaine), principalement de jour et de soir avec possibilité de remplacements. Il est également possible que le candidat(e) soit appelé à surveiller des périodes de bain libre.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la coordonnatrice aquatique, le candidat(e) a la responsabilité de :

- Donner les cours selon la programmation, incluant les techniques de natation du programme de la Croix-Rouge canadienne :
 - Évaluer la progression des participants ;
 - Assurer la gestion de l'équipement avant et après les cours ;
 - S'assurer du respect des règlements en vigueur dans la piscine afin de prévenir les incidents et de maintenir la discipline ;
 - Aider les baigneurs en difficulté et dispenser les premiers soins en cas d'incident ;
 - Interagir auprès des parents et des enfants.
- Surveiller les périodes de bain libre (sauveteur) ;
- Participer à l'organisation des activités ou des formations ;
- Toutes autres tâches connexes en fonction des besoins.

EXIGENCES DU POSTE

- Sauveteur national piscine-RCR de la Société de sauvetage (obligatoire) ;
- Moniteur sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne (obligatoire) ;
- Formation en aquaforme (fortement recommandée).

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport.

Moniteur activités aquatiques de 19,62 \$ à 23,44 \$/heure

Sauveteur de 19,02 \$ à 22,74 \$/heure

Être disponible pour travailler les jours et les soirs de semaine. Le début de l'emploi est prévu en mars 2019.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à <http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-demploi/> **au plus tard le 8 février 2019.**

Seules les personnes répondant aux exigences du poste recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : Marie-Pierre Tremblay, coordonnatrice aux programmes aquatiques du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.



OFFRE D'EMPLOI MONITEUR ACTIVITÉS AQUATIQUES/SAUVETEUR (BANQUE DE CANDIDATURES)

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche de candidats pour occuper plusieurs postes de moniteur en activités aquatiques. Il s'agit de postes à temps partiel, principalement les soirs et les fins de semaine, avec possibilité de remplacements. Il est également possible que le candidat soit appelé à surveiller des périodes de bain libre.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la coordonnatrice aquatique, le candidat(e) a la responsabilité de :

- Donner les cours selon la programmation, incluant les techniques de natation du programme de la Croix-Rouge canadienne :
 - Évaluer la progression des participants ;
 - Assurer la gestion de l'équipement avant et après les cours ;
 - S'assurer du respect des règlements en vigueur dans la piscine afin de prévenir les incidents et de maintenir la discipline ;
 - Aider les baigneurs en difficulté et dispenser les premiers soins en cas d'incident ;
 - Interagir auprès des parents et des enfants.
- Surveiller les périodes de bain libre (sauveteur) ;
- Participer à l'organisation des activités ou des formations ;
- Toutes autres tâches connexes en fonction des besoins.

EXIGENCES DU POSTE

- Sauveteur national piscine-RCR de la Société de sauvetage (obligatoire) ;
- Moniteur sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne (obligatoire) ;
- Formation en aquaforme (atout).

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport.

Moniteur activités aquatiques de 19,62 \$ à 23,44 \$/heure

Sauveteur de 19,02 \$ à 22,74 \$/heure

Être disponible pour travailler les soirs et les fins de semaine. Début de l'emploi à discuter selon les disponibilités de l'employé.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à : <http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-demploi/>.

Seules les personnes répondant aux exigences du poste recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : Marie-Pierre Tremblay, coordonnatrice aux programmes aquatiques du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.



OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN(NE) EN FORESTERIE

Service des permis et inspections

Poste étudiant (été 2019)

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de technicien(ne) en foresterie.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur du Service des permis et inspections, le titulaire verra, conjointement avec ses collègues du service :

- à faire des analyses de différentes demandes de certificats d'autorisation d'abattage d'arbres pour s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur ;
- à assurer le suivi des dossiers de plaintes et des requêtes qui lui sont confiés ;
- à procéder à des inspections sur le territoire de la municipalité pour effectuer les suivis des certificats émis, des travaux, des demandes et des plaintes ;
- à effectuer les études et recherches pour assurer le cheminement et le suivi des dossiers qui lui sont confiés par son supérieur ;
- à fournir des informations auprès de différents intervenants concernant la réglementation en vigueur.

EXIGENCES

- Être étudiant(e) en foresterie ou posséder une formation en foresterie.
- Les titulaires doivent faire preuve d'autonomie, de dynamisme, d'intégrité et de diplomatie.
- Ils doivent également avoir une bonne maîtrise du français oral et écrit et une facilité à communiquer et à rédiger des rapports.
- Les candidats doivent posséder un permis de conduire valide et être capables de conduire un véhicule manuel.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine, et ce, pour une durée de 12 à 15 semaines. Le début de l'emploi est prévu pour la mi-mai 2019.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux compétences recherchées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation démontrant leur intérêt et postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à <http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-demploi/> **au plus tard le 1^{er} mars 2019.**

Seules les personnes répondant aux exigences du poste recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : M. Richard Fortin, directeur du Service des permis et inspections.



OUVERTURE DE LA PISCINE

La reprise des activités à la piscine municipale étant prévue pour mars 2019, il est maintenant temps de s'inscrire aux activités aquatiques. Pour connaître les détails de la programmation ainsi que les horaires de cours, vous pouvez consulter le site Internet de la municipalité à www.lac-beauport.quebec.

SOYONS VERTS!

LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN HIVER

La période hivernale complique parfois la collecte des matières putrescibles, car elles restent effectivement coincées au fond du bac. Afin d'éviter ce genre de désagrément, il est préférable de faire geler vos résidus avant de les mettre dans votre bac brun. Ainsi, vous diminuez grandement les chances d'avoir des problèmes lors de la vidange du bac. Vous pouvez également insérer un carton ou plusieurs épaisseurs de papier journal dans le fond de votre bac. Le carton ou le papier journal absorbera l'humidité afin d'éviter que les sacs ou la matière ne collent sur les parois en plastique du bac.



DERNIÈRE COLLECTE DE SAPINS DE NOËL LE 11 FÉVRIER

Veillez prendre note que la dernière collecte de sapins de Noël aura lieu le lundi 11 février. Il est possible que la collecte soit réalisée sur une période de quelques jours. Vous devez déposer votre sapin de Noël exempt de toute décoration en bordure du chemin la veille de la collecte.



INTERDICTION D'UTILISER LES CONTENEURS D'AUTRUI

Un simple rappel pour vous informer que, selon les règlements portant sur les nuisances et la gestion des matières résiduelles, il est interdit à quiconque de déposer toutes matières dans un contenant dont il n'est pas le propriétaire. Ainsi, les conteneurs destinés aux commerces et aux condos ne peuvent être utilisés en aucun moment par les citoyens ni par une entreprise qui n'est pas propriétaire de ces contenants. Les contrevenants sont passibles d'une amende minimale de 500 \$.

ANALYSE GRATUITE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES PUIITS RÉSIDENTIELS



La Municipalité de Lac-Beauport offre à ses citoyens la possibilité de faire analyser gratuitement la qualité de l'eau potable provenant de leurs puits résidentiels. Le service gratuit comprend la prise de l'échantillon, l'analyse bactériologique (E. coli, entérocoques, colonies atypiques et coliformes totaux) par un laboratoire accrédité ainsi que la transmission des résultats conformément aux recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Cette gratuité se limite à deux (2) analyses bactériologiques par année, par propriété.

QUESTION SUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Quelle matière parmi les suivantes n'est pas acceptée au recyclage ?

- a. Couvercle de métal
- b. Papier plastifié
- c. Bouteille de vin
- d. Papier d'aluminium



Réponse : B! Effectivement, le papier plastifié n'est pas accepté au recyclage, puisque cela constitue un amalgame de deux matières, soit le papier et le plastique. Il est ainsi impossible de séparer et de valoriser chacune de celles-ci. À noter également que le papier d'aluminium est accepté lorsqu'il est mis en boule dans le bac bleu, et ce, même s'il est quelque peu souillé par de la nourriture. Par contre, il ne doit pas avoir été mis en contact avec des produits chimiques, tels que ceux utilisés en coiffure.

Inscriptions

ACTIVITÉS AQUATIQUES

Hiver et printemps 2019



Période d'inscription :

Résidents :
du 5 au 15 février 2019 à compter de 8 h

Non-résidents :
les 13, 14 et 15 février 2019 à compter de 8 h

La programmation complète sera disponible sur le site Internet au www.lac-beauport.quebec

Deux façons de s'inscrire

Inscription en ligne :

Pour vous assurer que votre compte est fonctionnel le matin des inscriptions, vous devez le créer avant le jeudi 31 janvier à 16 h 30, puisqu'un délai d'approbation s'applique. Nous vous conseillons d'être à l'aise de naviguer dans votre compte au moins une semaine avant les inscriptions.

Inscrivez-vous et payez en ligne sur <https://mon.accescite.net/22040/fr-ca/>

* Prendre note que la plateforme d'inscription n'est pas faite pour les iPhone, iPad, etc. Il est préférable de s'inscrire via PC ou MAC.

Mode de paiement en ligne accepté : Visa ou Mastercard seulement

** Afin de suivre l'évolution de la sécurité pour le paiement en ligne et de continuer d'assurer la confidentialité de vos transactions et données, vous devrez utiliser une version récente de votre navigateur pour procéder au paiement en ligne de vos inscriptions. Les navigateurs autorisés sont les suivants : Internet Explorer 11, Microsoft Edge, Firefox, Google Chrome, Safari et Opera. Afin de valider la conformité de votre navigateur, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://testssl1.accescite.net/>. Si votre navigateur est conforme, un message s'affichera. Si ce n'est pas le cas, un message d'erreur apparaîtra. Il est alors recommandé de mettre à jour votre navigateur.

Inscription en personne :

Une preuve de résidence doit obligatoirement être présentée avant l'inscription (permis de conduire, compte de taxes ou bail avec carte photo).

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

50, chemin du Village (2^e étage, porte adjacente à la bibliothèque)

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h

Paiement : chèque, argent comptant, Visa, Mastercard ou paiement direct

- Seules les inscriptions de la famille immédiate seront traitées
- Aucune inscription par téléphone ou par courriel ne sera traitée

Renseignements généraux

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement par chèque doit être libellé à l'ordre de la « Municipalité de Lac-Beauport » et daté de la journée d'inscription. Le paiement doit se faire en un seul versement.

NON-RÉSIDENTS DE LAC-BEAUPORT

Activités culturelles et sportives : 13, 14 et 15 février 2019. Les personnes non-résidentes pourront s'inscrire de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 le mercredi et le jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi. Une tarification supplémentaire de 50 % du coût d'inscription, par activité et par personne, sera appliquée.

Les places sont très limitées : premier arrivé, premier inscrit.

CHÈQUE SANS PROVISION OU PAIEMENT BLOQUÉ

Des frais de 35 \$ sont applicables, plus les frais d'intérêt encourus. Le paiement devra alors être effectué en argent ou par paiement direct.

TAXES SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

La TPS et la TVQ sont incluses dans le prix des activités pour adultes.

PRIORITÉ DES INSCRIPTIONS

Nous appliquerons la formule du premier arrivé, premier servi.

REMBOURSEMENT

Un remboursement complet sera accordé si le participant annule son inscription au maximum 10 jours avant le début de son cours. Après cette date, aucun remboursement ne sera accordé, à moins d'une raison valable :

- Pour des raisons de santé (blessure ou maladie), d'un déménagement ou d'un décès, et ce, sur présentation de pièces justificatives (ex. : certificat médical, bail, etc.). Des frais d'administration de 15 % du tarif seront retenus ainsi qu'une somme proportionnelle au nombre de cours ou à la période d'activité ayant eu lieu.

COURS REPORTÉS (JOURS FÉRIÉS ET CONGÉS PÉDAGOGIQUES)

Veillez noter que les dates de la fin de votre session peuvent varier selon les jours fériés et les congés pédagogiques.

ANNULATION DE CERTAINS COURS

Si nous devons annuler un cours en raison d'un manque de participants, nous communiquerons avec vous par courriel.

La Municipalité de Lac-Beauport se réserve le droit d'annuler toute activité ou séance d'activité et de modifier les horaires. Advenant l'annulation d'une séance d'activité en raison de force majeure ou de circonstances incontrôlables (tempête de neige, bris d'équipement, etc.) et que cette séance ne puisse être reportée à une date ultérieure, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'absence, le participant ne pourra reprendre le cours manqué.

ADRESSES DES LOCAUX

Piscine municipale : 78, chemin du Brûlé

À noter qu'il y a un stationnement disponible pour tous nos locaux.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

www.lac-beauport.quebec

Pour des informations concernant la programmation aquatique, contactez Marie-Pierre Tremblay au 418 849-7141, poste 283, ou par courriel au mptremblay@lacbeauport.net.

Pour des informations concernant les comptes en ligne ou pour la procédure d'inscription, contactez la réception du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 418 849-7141, poste 244.

FUTURA
MANUFACTURIER DE PORTES & FENÊTRES
www.portesetfenetresfutura.ca

NOUS AVONS EFFECTUÉ PLUS DE 35,000 INSTALLATIONS DE PORTES ET FENÊTRES DANS DES RÉSIDENCES ET DES IMMEUBLES À REVENUS

PERSONNE NE BAT NOS PRIX!

Québec	Québec	Laval	Laval	Greenfield Park
1451, Frank-Carré 723, boul. Pierre-Bertrand	356, boul. des Laurentides	1521, Autoroute 440 ouest	3261, boul. Taschereau	
418 681-7272	418 681-1972	450 669-0304	450 934-5515	450 443-2771

GOULDS WATER TECHNOLOGY
a xylem brand

Service Régent
POMPES & PUIITS

Benoît Bureau, propriétaire
C 418 571-8893

111, chemin Rourke,
Stoneham-et-Tewkesbury
(Québec) G3C 0W2

info@serviceregent.com
F 418 848-1796

418 849-5614

Licence RBQ : 2545-5577-56

Estimation Gratuite
Inspection par caméra
Service Urgence

Plomberie Gagnon.ca

418-802-0898

- Entretien / Réparation
- Renovation / Modifications
- Débouchage / Installation de Drains
- Pompes / Puits
- Chauffage
- Installation neuve
- Dégel de tuyauterie
- Système de filtration
- Clapet anti-refoulement
- Installation Lave-vaisselle

Licence RBQ : 5723-3355-01



À LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN

EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE

Œuvres d'Anne Barette, céramiste.

Du 4 au 24 février 2019

Résidente de Lac-Beauport depuis plus de 20 ans, Anne Barette, céramiste autodidacte, a repris il y a maintenant quelques années le chemin du tour après une pause de 20 ans. Membre du Centre de céramique de Sainte-Foy, cette passionnée passe le plus clair de ses temps libres à assouvir cette soif de créativité en créant des pièces uniques, influencées par l'art de la table, mais aussi purement décoratives. On ressent toute l'émotion, le rapport intime et fort que l'artiste nous dévoile dans chacune de ses créations.



Sa démarche artistique, inspirée par ses nombreuses balades en bord de mer et en forêt, l'a amenée à créer des pièces où se mélangent terre et bois d'échouerie, lesquels confèrent à chacune d'elles un caractère unique qui en font des œuvres d'art en soi.

Depuis peu, elle a eu le coup de foudre pour le raku, cet art japonais datant du 16^e siècle. Avec Janine Parent, l'une des spécialistes de cette technique au Québec, Anne a suivi une formation en raku Alvara (raku farine), puis en raku anagama (cuisson au bois). Durant ces différents stages où le travail de groupe se succède au trempage, à l'enfumage et au frottage, Anne a nourri sa curiosité et son besoin d'apprendre.

Après avoir exploré le thème des oiseaux dans ses premières expositions, puis la gravure des pièces, Anne aimerait expérimenter dans l'avenir la superposition de couleurs.

La boutique Lambert & co du Château Frontenac expose en permanence les œuvres de l'artiste, et Anne Barette organise deux fois par année des vernissages à sa résidence du lac Morin.

Venez découvrir ces œuvres uniques aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

ARTISTES RECHERCHÉS POUR EXPOSER À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est toujours à la recherche d'artistes intéressés à exposer leurs œuvres à la bibliothèque.

Peinture, sculpture, photographies, vitrail... Plusieurs dates sont disponibles. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Claudette Robillard au 418 849-7141, poste 285, ou au crobillard@lacbeauport.net.

ÉVEIL AU MONDE DU LIVRE

June McManus invite les parents et leurs tout-petits âgés de **moins de 3 ans** à venir à la bibliothèque pour l'activité « L'éveil au monde du livre ».



Quand : le jeudi 28 février à 10 h

Où : à la bibliothèque l'Écrin au 50, chemin du Village

Pour : bambins de moins de 3 ans

Inscription par Internet à bibliothequeecrin@lacbeauport.net ou par téléphone au 418 849-7141, poste 282. Laissez le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sur la boîte vocale.

Prendre note qu'il n'y aura pas d'activité de « l'heure du conte » pour le mois de février.

Surveillez la prochaine *Chronique* pour la date de l'activité du mois de mars.

LA BIBLIOTHÈQUE FÊTE SES 40 ANS CETTE ANNÉE !

Des activités spéciales seront au programme tout au long de l'année.

Surveillez la programmation dans la *Chronique* ou au <http://lac-beauport.c4di.qc.ca>

Pour souligner son 40^e anniversaire, la bibliothèque organise le concours « Ma bibli, mon coup de cœur »

Pour y participer, il suffit de remplir un coupon de participation que vous trouverez à la bibliothèque, d'y noter un livre que vous avez particulièrement aimé, et de déposer le coupon dans la boîte identifiée au concours.

Le concours s'adresse aux jeunes et aux adultes.

Il y aura un tirage de deux cartes-cadeaux de 25 \$ chacune (une pour les adultes et une pour les jeunes) de notre partenaire Renaud-Bray.

Le tirage aura lieu le vendredi 1^{er} mars.

EN FÉVRIER, TOMBEZ EN AMOUR !

Durant tout le mois de février, usagers et personnel de la bibliothèque L'Écrin sont invités à faire connaître leur coup de cœur littéraire.



L'activité est toute simple et vise à mettre en valeur les « Coups de cœur de lecture » des membres du personnel et des usagers. On en profitera aussi pour mettre en évidence des titres qui ne sont pas empruntés ou qui le sont très peu et qui méritent d'être découverts.

Recherchez l'autocollant !

RELÂCHE SCOLAIRE

Pour la semaine de la relâche scolaire, **du lundi 4 mars au vendredi 8 mars**, la bibliothèque ajoute des plages d'ouverture à son horaire régulier, soit **tous les avant-midis de 10 h à 11 h 30 et les après-midis de 13 h à 16 h**.



PROJECTION DE COURTS MÉTRAGES D'ANIMATION À LA BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre des Rendez-vous de la francophonie 2019 qui ont lieu du 1^{er} au 30 mars 2019, la bibliothèque invite les enfants à venir visionner des courts métrages d'animation de l'ONF ayant pour thème « Les animaux qui ont presque toujours le dernier mot ».

La projection comprend sept petits films d'animation. La durée totale de la projection est de 50 minutes et elle se déroulera en boucle.

Des tapis et des coussins seront installés dans la salle d'animation de la bibliothèque et du popcorn sera distribué.

Quand : du 4 au 8 mars, de 10 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

*D'autres séances de projection sont prévues les dimanches 10, 17 et 24 mars entre 13 h et 16 h.

LE POND HOCKEY DE LAC-BEAUPORT, DE RETOUR LE 9 FÉVRIER !

C'est le 9 février 2019 qu'aura lieu la 14^e édition du Pond Hockey Lac-Beauport Desjardins. Le Pond Hockey est plus qu'un tournoi de hockey sur glace, c'est un rassemblement familial, une grande fête. En plus des joueurs de hockey qui se disputeront la victoire sur les 30 patinoires conçues directement sur le lac Beauport, plusieurs activités seront offertes afin que petits et grands puissent avoir du plaisir en profitant d'une journée de plein air exceptionnelle. Cette édition du Pond Hockey est un événement partenaire du fameux Carnaval de Québec !

PATINAGE LIBRE

Les familles et les supporters étant les bienvenus, une allée complète de l'anneau de glace demeurera disponible pour patiner librement sur le lac Beauport.

NAVETTE

Afin de pallier l'achalandage attendu et le possible manque de stationnement, une navette gratuite sera offerte de 8 h à 17 h à partir du stationnement de la Microbrasserie Archibald et de la Place St-Dunstan (1020, boulevard du Lac).

Pour plus de détails, visitez le site Internet suivant : www.pondhockeylacbeauport.ca



VRSB
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

GREFFE DE
PIERRE CLAVET
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

418 849-2657 · LAC-BEAUPORT

Me Hélène Bergeron
Notaire et conseillère juridique

19, chemin des Mélèzes
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
tél: (418) 849-7797
fax: (418) 849-8765
notaire@helenebergeron.com

Lac-Beauport

Posan Valois
Clinique Dentaire

Dre CHANTAL POSAN
chirurgien-dentiste

1, chemin du Godendard, G3B 1P4,
voisin du Centre de ski Le Relais

418 **849-7101**
www.posanvalois.com



LE CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE SIGMA ASSURANCE EST EN PÉRIODE D'INSCRIPTION!



Vous avez envie de rouler avec nous cet été ? C'est le temps de vous inscrire ! La période d'inscription pour les nouveaux membres est débutée depuis le 21 janvier. Le club accueille des jeunes et des adultes dans ses volets récréatifs et compétitifs, qu'ils soient débutants, intermédiaires ou avancés. Faites vite, les places s'envolent rapidement ! Consultez notre site à l'adresse suivante : www.cvmlacbeauport.ca, ou contactez-nous pour avoir des informations à info@cvmlacbeauport.ca.

CLUB DE CANOË-KAYAK LAC-BEAUPORT

Préparez vos jeunes à passer un été exceptionnel sur l'eau !

Pour le CCKLB, l'année 2018 fut remplie de plaisir et de succès, d'abord parce qu'il a remporté les trois régates régionales de façon plus que convaincante, puis parce qu'il a montré, pour une quatrième année consécutive, sa suprématie lors des Championnats québécois U-15 disputés sur les eaux mêmes du lac Beauport.

Le Club a fait aussi bonne figure aux Championnats canadiens à Sherbrooke en remportant 12 médailles, dont une 4^e médaille d'or de l'histoire du Club en C-15.

De nombreux programmes sont offerts et comprennent des camps de jour en initiation au canoë-kayak de vitesse ou en initiation à la compétition dans ce sport olympique. Votre jeune peut aussi rejoindre directement l'équipe de compétition, où l'attendent des entraîneurs qualifiés. La saison 2019 s'annonce excitante pour les Champions québécois U-15 en titre.

Tous les détails de nos programmes et camps de jour sont publiés sur notre site Internet au ccklb.info.

Venez nous rencontrer lors du Salon « Quoi faire au Lac » le 24 février ou à la soirée d'information et inscriptions le 27 février au Club nautique, à 20 h.

L'invitation pour l'été 2019 est donc lancée !



LES PRIX DU PATRIMOINE SOYEZ DE LA PROCHAINE ÉDITION



La MRC de La Jacques-Cartier lance à nouveau l'appel de candidatures des Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Tout organisme, municipalité, entreprise privée, citoyenne ou citoyen de la région

ayant contribué à protéger et à mettre en valeur le patrimoine par différentes actions est invité à soumettre sa candidature dans l'une des quatre catégories de reconnaissance d'ici le **1^{er} avril prochain**.

Les lauréats de La Jacques-Cartier seront connus en mai, à l'occasion de la Soirée Reconnaissance en patrimoine organisée par la MRC. Tous les lauréats des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches seront ensuite réunis lors de la journée Célébration patrimoine, le 15 juin prochain, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Pour soumettre sa candidature ou celle d'un tiers, rendez-vous au www.mrc.jacques-cartier.com/la-mrc/culture-et-patrimoine/prix-du-patrimoine/.

TOURISME JACQUES-CARTIER LE BLOGUE QUI INSPIRE

La région de La Jacques-Cartier, c'est le plus grand terrain de jeu de Québec!

Cet hiver, découvrez les merveilles que vous réserve la région. Tout au long de la saison hivernale, mille et une activités inspirantes vous seront présentées sur le blogue tout frais de Tourisme Jacques-Cartier au www.jacques-cartier.com/blogue.

Laquelle choisirez-vous ? La randonnée pédestre ou en raquettes ? Un séjour dans un chalet ? Une randonnée en ski de fond, en ski alpin ou en planche à neige ? Ou peut-être préférerez-vous une balade en traîneau à chiens ou une partie de pêche blanche ? Ou encore la glissade, le fatbike ou le patinage ?



INSCRIPTIONS ÉTÉ 2019

ASSOCIATION DE SOCCER LAC-BEAUPORT

Inscriptions en ligne dès le 1^{er} février



Soirées d'inscriptions

7 février, 19h30 à 21h

18 février, 19h30 à 21h

Chalet des Loisirs de lac-Beauport

VENT DE CHANGEMENT POUR LE REGROUPEMENT DU LAC

Le Regroupement du Lac tient à souhaiter une année heureuse et prospère à toutes les entreprises de Lac-Beauport ainsi qu'à ses membres. Nous sommes heureux de vous annoncer un grand vent de changement cette année pour le regroupement ainsi que pour ses membres :

- Adhésion au site Web lacbeauport.com. Vous voulez afficher votre entreprise sur le site ? Faites vite, car les places sont limitées.
- Réduction du prix des membres à 75 \$ par année et à 50 \$ par année pour les OSBL.
- Les déjeuners d'affaires sont de retour ; le prochain aura lieu en février 2019 (date à confirmer)
- Le tournoi de golf au Mont Tourbillon est de retour encore une fois cette année avec une nouveauté exclusive, soit le Bal du maire, qui aura lieu le 17 mai prochain. Le nom de l'organisme ou de la fondation pour qui les fonds seront amassés sera dévoilé en février prochain.

De plus, si vous connaissez des entreprises qui souhaiteraient adhérer au regroupement, n'hésitez pas à nous contacter et surtout, suivez notre page Facebook @leregroupementdulac pour ne rien manquer cette année !

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE APPEL DE PROJETS

Les personnes souhaitant démarrer une entreprise, les entreprises privées, les coopératives, les organismes à but non lucratif ainsi que les villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier sont invitées à soumettre leur projet de développement économique dans le cadre du tout premier appel de projets du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Hâtez-vous! Les intéressés ont jusqu'au **8 février à 12 h pour déposer leur demande**.

Pour connaître tous les détails, les critères d'admissibilité et les modalités du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, visitez le www.mrc.jacques-cartier.com/fonds-de-la-capitale-nationale/.



conseil municipal

<p>Michel Beaulieu Maire Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier</p>		<p>MRC de La Jacques-Cartier Sécurité civile Sécurité publique Ressources humaines mbeaulieu@lacbeauport.net</p>
<p>Hélène Bergeron Conseillère - District 1</p>		<p>Protection contre l'incendie Les Habitations St-Dunstan Greffe et affaires juridiques hbergeron@lacbeauport.net</p>
<p>Alice Dignard Conseillère - District 2</p>		<p>Urbanisme, permis et inspections Finances et administration Pacte d'amitié Les Habitations St-Dunstan adignard@lacbeauport.net</p>
<p>Guy Gilbert Maire suppléant Conseiller - District 3</p>		<p>Développement économique et touristique Infrastructures de loisirs Ressources humaines ggilbert@lacbeauport.net</p>
<p>Lucie LaRoche Conseillère - District 4</p>		<p>Sports, loisirs, événements, culture et vie communautaire Société des Sentiers du Moulin et Le Lasalien llaroche@lacbeauport.net</p>
<p>Katy Duclos Conseillère - District 5</p>		<p>Environnement et développement durable Communications Histoire et patrimoine Transport collectif kduclos@lacbeauport.net</p>
<p>Lorne Trudel Conseiller - District 6</p>		<p>Travaux publics et infrastructures Sécurité routière lornetrudel@lacbeauport.net</p>

bibliothèque

Horaires réguliers de la bibliothèque

Lundi : 19 h à 20 h 30	Vendredi : Fermée
Mardi : 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30	Samedi : 10 h à 16 h
Mercredi : 19 h à 20 h 30	Dimanche : 13 h à 16 h
Jeudi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h	Bonne lecture à tous ! bibliothequeecrin@lacbeauport.net

séance du conseil

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu le lundi 4 février et le jeudi 7 février, ainsi que le lundi 4 mars 2019 à 19 h, à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire situé au 46, chemin du Village.

heures d'ouverture mairie

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 13 h.

mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1
Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.quebec
Collecte des matières résiduelles poste 246
Demande d'accès à l'information poste 238
Fosses septiques poste 248
Permis et inspections poste 222
Taxation/évaluation poste 226
Travaux publics poste 243

loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141
Bibliothèque poste 282
Inscriptions aux activités poste 244

piscine municipale

78, chemin du Brûlé - Piscine fermée jusqu'à nouvel ordre.
Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



Police MRC de La Jacques-Cartier, Sûreté du Québec

1045, boulevard du Lac
Tél. : 310-4141

urgence

Urgence 9-1-1
Urgence aqueduc/égout 418 849-5050
Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
Hydro-Québec Pannes et urgences 1 800 790-2424
SOPFEU (Incendies de forêt) 1 800 463-3389
RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME
• Aérien 1 800 267-7270
• Maritime 1 800 464-4393



Suivez-nous sur Facebook

info@lacbeauport.net
www.lac-beauport.quebec

PARUTION DE MARS :
1^{ER} MARS 2019

DATE DE TOMBÉE :
13 FÉVRIER 2019

PARUTION D'AVRIL :
5 AVRIL 2019

DATE DE TOMBÉE :
20 MARS 2019